

Compte-rendu du Conseil municipal de Bierne

Du 24 septembre 2008.

Présents : Tous les conseillers sauf Mme Defever qui a donné pouvoir à M. Truant, Mr. Decoster, secrétaire de mairie.

Le PV du conseil du 18 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

1°) Participation aux voyages scolaires des enfants biernois en collège :

Cette participation est décidée pour 6 nouveaux enfants pour le même montant de 60,98€.

2°) Transferts de crédits :

Le point évoqué ci-dessus amène le conseil à adopter un transfert de crédit de 1000€ pour permettre le paiement ci-dessus en raison d'une provision insuffisante sur la ligne budgétaire concernée. (2 participations en 2007, 20 en 2008).

3°) Demande de participation forfaitaire à l'accueil de loisirs de juillet/août 2008 :

Afin de permettre l'encaissement des participations lors des voyages, cette décision doit maintenant faire l'objet d'une délibération du conseil municipal. Elle est votée.

4°) Nouvelle convention "accueil de loisirs" de la CAF :

Une nouvelle convention pour l'organisation d'accueils de loisirs en 2009 est proposée par la CAF. Le conseil autorise M. le Maire à la signer.

5°) Adhésion du SIDEN France au SIAN :

Dans le cadre d'une réorganisation, pour favoriser l'efficacité, le conseil valide l'adhésion du SIDEN France au SIAN. Cette nouvelle structure sera dénommée SIDEN-SIAN.

6°) Rapport annuel 2007 du SIDEN France :

Ce rapport est parvenu en Mairie sous forme électronique. Il pourra être fourni, sous la même forme aux biernois qui en feront la demande.

M. le Maire en cite les principaux points :

- ◆ Augmentation du prix de 4,55% le m³ TTC (base 120m³).
- ◆ 171 analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées : taux de conformité : 100%.
- ◆ 596 abonnés, 620 compteurs (8 changements).
- ◆ 246.079 m³ consommés.

7°) Contribution d'urbanisme : Instauration de la P.V.R.

Le conseil, sur proposition de M. le Maire adopte l'instauration de la P.V.R. (Participation Voirie Réseaux) sur le territoire communal. Celle-ci permet à la collectivité locale de mettre à la charge du promoteur foncier la création, l'extension des voiries et réseaux du domaine public.

8°) Reclassement de terrains de 2Naa en 1NAa :

Dans le souci de maîtriser à la fois la construction de nouvelles maisons, ainsi que les effectifs de notre école, M. le Maire propose le reclassement :

★ D'une parcelle de 9700 m² sur le terrain dit "Sovinal" route des 7 planètes. Cette première parcelle n'étant pas soumise à fouilles archéologiques.

★ D'une parcelle de 38.000m² en face de Fleurs des champs N°1.

Du débat qui s'instaure, notamment au sujet du terrain Sovinal au "Petit Millebrugge" et de l'état peu satisfaisant de son environnement, des nuisances supportées par les riverains, il ressort qu'il s'agit d'un premier pas vers une réhabilitation du lieu.

En liaison avec le projet "Val des roses" cette décision approuvée à l'unanimité moins 1 voix constitue une première réponse à une augmentation maîtrisée de la population et au maintien des effectifs scolaires. Dans ce cadre, nous travaillons avec les lotisseurs afin qu'ils intègrent dans leurs projets des parcelles et maisons de taille modeste, accessibles aux primo accédants. Notre demande d'un espace dédié à un béguinage va, quant à lui, dans le sens du maintien des personnes âgées au village.

9°) Vente de la Maison du CCAS :

Cette maison, inhabitée de longue date est insalubre. Héritée en 1858 du Dr Vernaelde, sa situation extérieure au village, ainsi que le montant des travaux à engager sont réhivitoires.

Pour conclure la vente, il faut une décision du tribunal, transformant l'acte de donation. Le montant pourrait servir à l'achat de terrains destinés à la construction de maisons (bail emphytéotique avec un lotisseur social).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le C.C.A.S. à procéder à cette vente.

10°) Nomination d'un correspondant sécurité routière :

L'association des Maires du Nord souhaite renforcer le partenariat entre l'état et les collectivités locales, en matière de sécurité routière. Pour ce faire, un correspondant "sécurité routière" est souhaité.

sur le territoire communal. :

"VIVRE", créée au sein de la CCCB pour lutter contre l'insécurité routière. C'est au sein de cette association que seront intégrés les problèmes éventuels, qui peuvent être remontés par tous les biernois.

M. le Maire informe le conseil d'un projet d'achat par la CCCB de radars indicateurs de vitesse mobiles.

11°) Exonérations, abattements de fiscalité applicables en 2009 :

Après lecture des différents abattements et exonérations, le conseil décide à l'unanimité du maintien des dispositions actuelles.

12°) Convention 2009 "Brigade verte" :

L'association Intercommunale Pour l'Insertion (A.I.P.I.) met à disposition une brigade pour l'entretien des espaces verts 3 jours par an. Pour un coût de 125€ par jour. Les modalités en sont acceptées, le conseil autorise M. le Maire à signer la convention.

13°) Prix d'insertion publicitaire dans le "P'tit Biernois" :

M. le Maire propose de reconduire les tarifs pratiqués, pour 4 parutions annuelles (au lieu d'une seule) pour ce journal axé sur l'information exhaustive des biernois :

- 1/2 page : 500€
- Insertion carte : 90€.

14°) Questions diverses :

* Adhésion SPA : L'adhésion est proposée moyennant un coût de 0,47€ par habitant. Compte-tenu de la création par la CCCB d'une structure de recueil des animaux à Pitgam, le conseil décide de ne pas adhérer.

* Coffret défibrillateur : sa pose, prévue en façade de la mairie est prévue au mois d'octobre.

* Passage à niveau : M. le maire explique que, malgré l'avis défavorable donné, la SNCF maintient les travaux prévus du 19 au 29 septembre. Les reporter après l'ouverture du pont eut été pire ! On regrette néanmoins l'insuffisance de l'information, de la signalisation, qui a perturbé de nombreux biernois, malgré l'annonce faite en temps voulu sur notre site.

* Information : les marchés d'éclairage public (SNEF) et transport (Thys) ont été reconduits

* M. le Maire lit un courrier de la poste nous informant de la suppression de la boîte à lettres du "Petit Millebrugge". Les courriers peuvent être donnés au facteur.

La commune participe déjà aux travaux de l'association

Tour de table :

P. Truant évoque la réparation du paratonnerre. Il a été remis en état et fonctionne. Au cours de l'intervention, un certain nombre d'anomalies sur le circuit électrique de l'église, issues d'interventions précédentes ont été mises en évidence. Ces anomalies ont fait l'objet d'un compte-rendu contradictoire en présence du directeur régional de la société. Elles sont en cours d'examen.

J. Vandewalle fait le point sur le thème ADSL. Seulement 40 réponses au questionnaire ont été reçues. Il sera relancé dans le prochain journal avec les précisions obtenues lors de la réunion ayant eu lieu ce jour.

P. Debruyne explique que le réexamen du PLU issu de la proposition de classement de terrains en 1Naa (ci-dessus, point 8) sera complexe de part la nouvelle loi exigeant la prise en compte précise de chaque exploitation agricole. Une commission municipale est formée à cet effet.

H. Dehaene fait :

- * Le compte-rendu des réunions SIECF et CLI auxquelles il a participé.
- * Le point de la fréquentation intéressante du site Internet officiel de Bierne.

B. Foulon fait le bilan des "navettes plage" à la fréquentation peu élevée. La soirée jeunes n'a pas eu le succès attendu. Une réunion avec les jeunes du village est programmée le 25 octobre. Il fait le point de la réunion "planning salle et dojo" qui s'est tenue dans un excellent esprit.

S. Landsweerd indique que la brocante du 21 septembre a été perturbée par fermeture du passage à niveau. Les commerçants ont également été gênés.

B. Boddaert fait le point sur les "petites récré" dont la 2^{ème} séance du 16 septembre a recueilli le succès. Ces séances seront poursuivies en alternance avec les R.A.M. (Relais Assistanes Maternelles) de la CCCB. Par ailleurs, elle travaille actuellement avec l'école sur le projet de "conseil municipal des enfants".

G. Lesclieux explique que le calendrier des fêtes 2009 est validé. Il sera intégré dans le "p'tit biernois" du début d'année. Il informe le conseil que le "p'tit biernois n°3" devrait sortir vers le 15 octobre.
